

9^e ET 10^e ARRONDISSEMENTS

Les riverains face au Plui



Un dossier de concertation est consultable au Pharo et dans les mairies.

/PHOTO G.B.

La mairie des 9-10 a accueilli une large mobilisation des habitants du secteur, plus d'une centaine de personnes, au point où la nouvelle salle de réunion était trop petite. La raison ? Le Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) du territoire Marseille-Provence et plus spécifiquement les deux arrondissements des quartiers Sud.

Lionel Royer-Perreaut, maire de secteur (LR), estimait que *"c'est un moment important de la vie de nos quartiers. Le Plui va déterminer nos vies et fixer les règles dans les 9^e et 10^e arrondissements. Nous sommes aux confins de la ville avec le périmètre du Parc national des calanques. Nous ne savons pas de quoi sera fait demain. Ce sont de ces enjeux-là dont nous devons parler"*.

Face au dilemme de la *"loi SRU qui nous incite à nous développer"*, les débats ne font que débiter et la volonté de la mairie de secteur reste de maîtriser les demandes de constructions, avec un rappel, actuellement *"17 projets commercialisés dans*

le 9^e, et 12 dans le 10^e. Il y a des territoires où l'on peut développer mais d'autres où ce n'est plus possible", reprenait Lionel Royer-Perreaut. Laure-Agnès Caradec, vice-présidente (LR) du Conseil de territoire Marseille-Provence, en charge de l'urbanisme et donc du Plui, a confirmé la difficulté de trouver un accord avec les dix-huit maires des communes concernées.

"Nous voulons avoir la maîtrise des zones" avec un objectif d'harmonisation des zonages, de simplification des règles et d'application des propositions au plus fin. Pour chaque catégorie de zones, des sous-catégories seront créées afin de faciliter les démarches pour les propriétaires, chefs d'entreprise, promoteurs ou même agriculteurs. Face aux nombreuses questions, le maire de secteur a rappelé que *"nous ne sommes qu'au début du processus"*.

L'arrêt du projet est fixé à juin 2018 pour une approbation fin 2019.

G.B.